

La Cour des Comptes en France: le compteur électrique Linky l'inquiète



Linky, qui permet de suivre la consommation en temps réel, favorise les systèmes d'effacement ou un client peut renoncer à consommer de l'électricité pendant les périodes de pointe, contre rémunération.

Mais il faut compter «six heures entre la décision de procéder à l'effacement et la mise hors tension de certains équipements en aval des compteurs». Les fournisseurs d'électricité pourraient recourir à leur propre équipement plutôt qu'à Linky... Un gaspillage.

Détaillant le modèle économique du projet, les sages estiment les gains à attendre du compteur intelligent : la suppression des opérations de relève à domicile et la possibilité de réaliser certaines interventions à distance (comme la modification de la puissance), Enedis pourra couper l'électricité lors des déménagements et, mettre fin aux «pertes non techniques» entre le départ d'un occupant et l'arrivée de l'occupant suivant.

Les relèves et opérations à distance n'obligeront plus le client à rester chez lui en attendant un technicien Enedis, d'où un gain de productivité évalué à 2,3 milliards par la Cour des comptes.

L'économie potentielle pour les consommateurs, dépendra du pilotage du

dispositif par l'État et sa communication aux usagers. Sur la période 2011-2038, l'impact positif pour les ménages pourrait s'élever à 9,2 milliards d'euros, dont 5,2 milliards liés à l'amélioration de la concurrence (Linky permet de créer des plages tarifaires plus nombreuses, suivant tel ou tel profil de consommation) et 1,6 milliard dus à une meilleure maîtrise de la demande d'énergie.

Les clients pourront bientôt bénéficier d'offres , telles celles étendant à d'autres plages horaires l'actuel système d'heures pleines/heures creuses adapté aux chauffe-eau électriques», ajout. Si quelques offres commerciales «Linky» ont émergé, les fournisseurs d'électricité restent pour l'instant globalement attentistes.

source : Enedis (EDF)